

**Arrêté du 27 janvier 2022**  
**relatif au tableau d'avancement au grade de commissaire divisionnaire de police**  
**au titre de l'année 2022**  
NOR : INTC2139207A

**Le ministre de l'intérieur,**

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié, fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu le décret n° 2005-939 du 2 août 2005 modifié, portant statut particulier du corps de conception et de direction de la police nationale ;

Vu l'arrêté (NOR : INTC2028808A) du 11 janvier 2021 fixant le taux de promotion dans le corps de conception et de direction de la police nationale pour les années 2021 et 2022 ;

Sur la proposition du directeur général de la police nationale,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les commissaires de police dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement au grade de commissaire divisionnaire de police, au titre de l'année 2022 :

- 1 M. Faure (Quentin).
- 2 Mme Derrier (Camille).
- 3 M. Gout (Cyril).
- 4 Mme Faynel (Nathalie).
- 5 Mme Stona (Céline).
- 6 M. Maurice (Clément).
- 7 M. Caravokiros (Nicolas).
- 8 Mme Lallemand (Delphine).
- 9 M. Decker (Jean-Luc).
- 10 Mme Mazière (Vanessa).
- 11 M. Durand (Alexis).
- 12 M. Thouzeau (Karl).
- 13 M. Mercier (Lilian).
- 14 M. Favre Tissot (Bertrand).
- 15 M. Pinquie (Jean-Baptiste).
- 16 M. Pizoird (Cyril).
- 17 M. Herbaut (Julien).
- 18 M. Pebayle (Guillaume).
- 19 M. Grethen (Fabien).
- 20 M. Brunoni (Stéphane).
- 21 Mme Vallar (Laëtitia).
- 22 M. Cassol (Jean-Pierre).

- 23 M. Martinez (Frédéric).
- 24 M. Dumas (Emmanuel).
- 25 Mme Morelle (Catherine).
- 26 Mme Luneau (Florence).
- 27 Mme Chazareix (Anne).
- 28 Mme Thouy (Gabrielle).
- 29 M. Blondeau (Sébastien).
- 30 M. Froger (Aurélien).
- 31 M. Maniglier (Guillaume).
- 32 Mme Sirjacobs (Elise), épouse Bonnerre.
- 33 Mme Boudin (Julie).
- 34 M. Portolano (Romain).
- 35 M. Gorre (Vincent).
- 36 M. Lucas (Stéphane).
- 37 M. Rey (Jonathan).
- 38 M. Rondepierre (Jacques).
- 39 M. Gambaro (Cédric).
- 40 M. Roth (Jean-Philippe).
- 41 Mme Denechère (Hélène).
- 42 M. Semedard (Romain).
- 43 M. Hosotte (Samuel).
- 44 Mme Durand (Sophie).
- 45 M. Hermenier (Eric).
- 46 M. Pascaud (Pierre).
- 47 Mme Truchassou (Stéphanie).
- 48 M. Pichou (Yannick).
- 49 M. Bauer (Nathan).
- 50 M. Yaouanc (Grégory).
- 51 M. Frédéric (Jean-Pierre).
- 52 M. Daubin (Emmanuel).
- 53 M. Brua (Jean-Noël).

#### Liste complémentaire

- 54 M. Hippert (William).
- 55 Mme Biancalana (Emilie).
- 56 Mme Raverot (Fanélie).
- 57 M. Mathonnet (Julien).
- 58 Mme Prudente (Yasmine).
- 59 M. Ancèle (Paul).
- 60 M. Bouquin (Philippe-Antoine).
- 61 M. Villeminoz (Ghislain).
- 62 M. Bargel (François).
- 63 M. Vives (Clément).

#### Article 2

Le directeur général de la police nationale et le directeur des ressources et des compétences de la police nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 janvier 2022.

Gérald DARMANIN